

ORDONNANCE COLLECTIVE

LORS DE DÉCOUVERTURE MÉDICALE

Titre :	DOULEUR À L'ŒIL : administrer des médicaments : Tétracaïne 0,5% (gouttes ophtalmiques)														
Numéro d'ordonnance :	OCU-17														
Énoncé de l'activité réservée :	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique – champ d'exercice infirmier; Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance – champ d'exercice infirmier 														
Groupe de personnes visé ou la situation visée par l'ordonnance :	Patient présentant une douleur à l'œil en lien avec un corps étranger ou une abrasion														
Date de rédaction :	2009-10-01														
Référence à un protocole:	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, lequel :														
Personnes habilitées à exécuter l'ordonnance :	Infirmiers (ères) à l'urgence														
Centre(s) d'activité(s) visé(s) :	<table border="0"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Hôpital de Baie-Saint-Paul</td> <td><input type="checkbox"/> C. Hébergement Bellerive</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Hôpital de La Malbaie</td> <td><input type="checkbox"/> C. Hébergement de Clermont</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> CLSC de La Malbaie</td> <td><input type="checkbox"/> C. Hébergement de St-Siméon</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> CLSC de Baie-Saint-Paul</td> <td><input type="checkbox"/> C. Hébergement Pierre-Dupré</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> CLSC de l'Île-aux-Coudres</td> <td><input type="checkbox"/> GMF Charlevoix-Est</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> CLSC de St-Siméon</td> <td><input type="checkbox"/> GMF Charlevoix-Ouest</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> CLSC de Baie Ste-Catherine</td> <td><input type="checkbox"/> Pharmacies d'officine</td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> Hôpital de Baie-Saint-Paul	<input type="checkbox"/> C. Hébergement Bellerive	<input checked="" type="checkbox"/> Hôpital de La Malbaie	<input type="checkbox"/> C. Hébergement de Clermont	<input type="checkbox"/> CLSC de La Malbaie	<input type="checkbox"/> C. Hébergement de St-Siméon	<input type="checkbox"/> CLSC de Baie-Saint-Paul	<input type="checkbox"/> C. Hébergement Pierre-Dupré	<input type="checkbox"/> CLSC de l'Île-aux-Coudres	<input type="checkbox"/> GMF Charlevoix-Est	<input type="checkbox"/> CLSC de St-Siméon	<input type="checkbox"/> GMF Charlevoix-Ouest	<input type="checkbox"/> CLSC de Baie Ste-Catherine	<input type="checkbox"/> Pharmacies d'officine
<input checked="" type="checkbox"/> Hôpital de Baie-Saint-Paul	<input type="checkbox"/> C. Hébergement Bellerive														
<input checked="" type="checkbox"/> Hôpital de La Malbaie	<input type="checkbox"/> C. Hébergement de Clermont														
<input type="checkbox"/> CLSC de La Malbaie	<input type="checkbox"/> C. Hébergement de St-Siméon														
<input type="checkbox"/> CLSC de Baie-Saint-Paul	<input type="checkbox"/> C. Hébergement Pierre-Dupré														
<input type="checkbox"/> CLSC de l'Île-aux-Coudres	<input type="checkbox"/> GMF Charlevoix-Est														
<input type="checkbox"/> CLSC de St-Siméon	<input type="checkbox"/> GMF Charlevoix-Ouest														
<input type="checkbox"/> CLSC de Baie Ste-Catherine	<input type="checkbox"/> Pharmacies d'officine														
Date de mise en vigueur :															
Date de révision :															

CONDITIONS PARTICULIÈRES EXIGÉES	DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES À CONSULTER
<input type="checkbox"/> Usager sous surveillance d'un moniteur cardiaque <input type="checkbox"/> Présence sur place du médecin traitant <input type="checkbox"/> Traitement administré par les infirmiers(ères) habilités(es) ayant reçu la formation sur la connaissance et l'administration du médicament <input type="checkbox"/> Usager répondant aux critères d'admissibilité validés par le médecin	<input type="checkbox"/> Selon le protocole ci-joint <input type="checkbox"/> Règle de soins infirmiers <input type="checkbox"/> Plan thérapeutique infirmier <input type="checkbox"/> Guide de traitement des médicaments <input type="checkbox"/> Règle d'utilisation du médicament concerné <input type="checkbox"/> Les plans de soins types suivants :..... <input type="checkbox"/> Le (s) programme (s) d'enseignement concernant... <input type="checkbox"/> Programmes de soins infirmiers <input type="checkbox"/> Protocole infirmier <input type="checkbox"/> Voir méthode de soins infirmiers #..... <input type="checkbox"/> Plan de cheminement clinique <input type="checkbox"/> Protocole interdisciplinaire

1. INDICATIONS / CONDITIONS D'INITIATION :

Patient présentant une douleur à l'œil en lien avec un corps étranger, une abrasion, un flash ou pour une irrigation de l'œil.

2. INTENTION THÉRAPEUTIQUE :

Soulagement de la douleur de l'œil.

3. CONTRE-INDICATIONS :

- ◆ Allergie à la tétracaïne ou autres composantes du produit;
- ◆ Allergie à d'autres anesthésiques de type ester (benzocaïne, chlorprocaïne, cocaïne, procaïne);
- ◆ Infection de l'œil atteint;
- ◆ Perforation du globe oculaire.

4. PRÉCAUTIONS :

Aucune.

5. PROCÉDURE :

- ◆ Tétracaïne 0,5% : 1 goutte STAT dans l'œil atteint et répéter aux 30 minutes au besoin, maximum 3 gouttes;
- ◆ Considérant les bénéfices versus les risques d'utiliser la tétracaïne ophtalmique chez les femmes enceintes ou qui allaitent, l'emploi de ce médicament est acceptable.

Appliquer une pression sur le sac lacrymal pendant 2 minutes afin de diriger le liquide vers l'angle externe de l'œil, cela empêche l'absorption de la solution par la muqueuse nasale.


Orientation du patient

Transfert au site du CSSS de Charlevoix où il y a couverture médicale au service d'urgence.

6. SOURCES :

- Ordonnances collectives du triage de l'urgence de l'Hôpital Chauveau, 2004.
- Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux, Méthodes de soins infirmiers, 5.2.1, Application de pommade, onguent et collyre.
- CSSS de Québec-Nord, Ordonnances collectives lors de découverte médicale.

7. PROCESSUS D'ÉLABORATION :


 Médecin, chef du département clinique ou du service
 médical – Hôpital de Baie-St-Paul

2010-08-12
 Date


 Médecin, chef du département clinique ou du service
 médical – Hôpital de La Malbaie

2010-05-05
 Date

NA
 Médecin, chef du service médical – CLSC


Date


 Chef du département de pharmacie

12 août 2010
 Date


 Directeur des services professionnels

7 juillet 2010
 Date


 Directeur des soins infirmiers

16 août 2010
 Date

Autres

Date

8. PROCESSUS D'APPROBATION :


 CMC – Hôpital de Baie-St-Paul

2010-04-20
 Date


 CMC – Hôpital de La Malbaie

2010-03-09
 Date


 CMC – CLSC de Charlevoix

Date

CMDP

2010-04-26
 Date